

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la N1 afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de voirie. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu : **N1, Potaschberg**  
Début : **lundi, 30. octobre 2023 à 07 h 00**  
Fin : **vendredi, 3. novembre 2023 à 18 h 00**  
Motif : travaux de voirie  
Règlement : GRE-236-2023

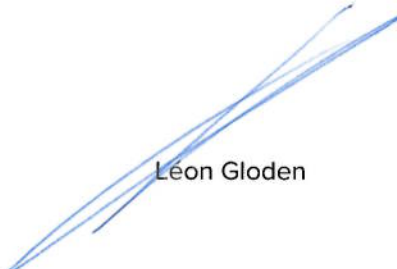
---

Grevenmacher, le 24 octobre 2023

La secrétaire communale adjointe,  
contreseing Art. 74 de la loi communale

  
Carole Clemens

Le bourgmestre,

  
Léon Gloden

